

**Mémoire présenté par l'Association Québécoise des Avocates et
Avocats en Droit de l'Immigration**

AQAADI

*Sur la Reconnaissance de l'expérience et des compétences acquises à l'étranger
par les immigrants , dans le cadre des audiences pan canadiennes révisées du
Comité permanent de la Citoyenneté et de l'Immigration de la Chambre de
Communes*

Avril 2005

PRÉFACE

L'AQAADI est une association à but non-lucratif créée en 1992, qui regroupe des avocats membres du Barreau du Québec, experts en questions d'immigration, s'étendant autant à l'immigration économique qu'aux droits des réfugiés.

Notre mandat consiste à représenter l'intérêt de nos membres, mais plus particulièrement à s'assurer que les programmes d'immigration sont solides, équitables, et qu'il viennent rejoindre les objectifs de la population canadienne

Reconnaissance de l'expérience et des compétences acquises à l'étranger par les immigrants.

L'AQAADI soumet que la problématique afférente à la reconnaissance de l'expérience et des compétences acquises à l'étranger par les immigrants gravite principalement au niveau de l'ouverture des ordres professionnels à l'insertion des étrangers à la lumière des normes applicables aux individus ayant une formation répondant aux critères provinciaux fixés par l'ordre professionnel donné.

L'AQAADI postule qu'il est impératif au niveau fédéral de voir à ce que les candidats à la résidence permanente au Canada soient dûment informés des réalités pratiques propres à leur projet d'immigration au Canada.

Il est donc essentiel, d'informer les candidats potentiels des conditions afférentes au marché du travail au niveau pan-canadien.

L'AQAADI propose également la mise sur pieds d'une liste de profession en demande afin de valoriser les professions qui sont de nature à profiter de manière immédiate à l'ensemble de la nation afin de rencontrer des besoins criants au niveau de la main d'œuvre qualifiée. L'ADAADI postule et recommande que soient traités par priorités les dossiers provenant de la catégorie des professions en demande à être mise sur pieds afin de favoriser l'immigration souvent découragée par les délais propres au traitement des demandes.

Tenant compte et considérant les problèmes particuliers relatifs à l'intégration des nouveaux arrivants qualifiés au marché du travail canadien, l'AQAADI recommande au gouvernement de procéder à la mise sur pieds d'un programme « travail-emploi » permettant aux candidats nouvellement admis et ne pouvant œuvrer dans leurs domaines de compétences en raison de contraintes propres aux normes de juridictions provinciales afférentes aux ordres professionnels,

de travailler dans un domaine connexe à celui de leur formation pendant la période de stage de perfectionnement du candidat requise par un ordre professionnel donné.

Il y aurait alors lieu de procéder à la mise sur pieds d'un programme de subventions à l'emploi incitant l'entreprise désirant embaucher un candidat étranger pendant la période de formation nécessaire permettant audit candidat d'obtenir les équivalences nécessaires à son admission au sein d'un ordre professionnel ou technique donné tout en maintenant un niveau de vie décent..

La situation des nouveaux arrivants qualifiés préoccupe grandement l'AQAADI, laquelle reconnaît par ailleurs le caractère limité d'intervention des autorités fédérales en matière d'accès aux professions régies par un ordre professionnel.

La première étape d'une gestion humaine du programme d'immigration canadien implique que soit véhiculée l'information pertinente à la prise d'une décision éclairée par toute personne qualifiée pouvant être régie par un ordre professionnel de juridiction provinciale. Les mesures actuellement en place sont insuffisantes, en ce que la pratique révèle que trop souvent, les candidats qualifiés admis au Canada se confrontent à l'impossibilité d'œuvrer au pays dans leur domaine de spécialisation et doivent se contenter d'emplois de moindre envergure niant toute reconnaissance des acquis antérieurs.

Une campagne de sensibilisation devrait donc être lancée, laquelle campagne devrait permettre aux candidats d'évaluer l'ampleur des démarches à accomplir avant de pouvoir exercer leur profession ou métier en sol canadien.

PAR : L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES AVOCATES ET AVOCATS EN DROIT DE L'IMMIGRATION

* * *